



Portable et airpods volé dans le vestiaire du lycée

Par twopac

Bonjour

mon fils s'est fait volé son iphone XR et ses airpods dans les vestiaires soit disant fermé à clef du gymnase de son lycée à la fin de son cours de sport.

Peu de temps après on a reçu un mail général de son prof de sport demandant aux élèves présents en cours de rendre les objets volés directement ou indirectement.

Le souci est que de son message il précise avoir ouvert les vestiaires juste avant la fin des cours et que le vol a été commis durant ce laps de temps avant que les élèves récupèrent leur affaires.

Pourtant devant les élèves il avait un doute sur le fait d'avoir fermé à clef les vestiaires en sachant qu'il y a deux accès de sortie.

On a eu une semaine plus tard un autre mail expliquant qu'il allait visionner les images situées aux portes du gymnase mais sans grand succès également .

De notre coté nous avons porté plainte auprès du commissariat pour vol.

je voulais donc savoir si il était possible de contester la responsabilité de l'établissement pour un éventuel dédommagement en sachant que même si dans le règlement intérieur il décline toute responsabilité en tant que vol il n'ont pas pris toutes les précautions nécessaires et les mesures compatibles afin de prévoir et de limiter les risques de vols d'effets personnels.

Merci d'avance de votre réponse

Par chance

si vous êtes sûr que le prof a oublié de fermer à clé les portes du vestiaire vous portez plainte contre lui. Il a l'habitude de fermer à clé les portes des vestiaires pour éviter les vols